

DELIBERATION N° 11/2024

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 25 juin 2024

Budget rectificatif n°1 2024

Le conseil d'administration,
Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

10 593 ETPT dont 5 466 ETPT sous plafond d'emplois législatif
et 5 127 ETPT hors plafond d'emplois législatif

1 273 738 078 € d'autorisations d'engagement dont :

877 543 729 € personnel
218 827 449 € fonctionnement
112 330 000 € intervention
65 036 901 € investissement

1 245 228 340 € de crédits de paiement dont :

877 543 729 € personnel
196 287 540 € fonctionnement
112 330 000 € intervention
59 067 072 € investissement

1 222 312 234 € de recettes

- 22 916 107 € de solde budgétaire

Article2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 25 074 389 € de variation de trésorerie
- 6 046 215 € de résultat patrimonial
- 36 150 965 € de capacité d'autofinancement
- 22 372 165 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre votants : 31

Pour : 21

Contre : 8

Abstention : 2

Fait à Paris, le 25 juin 2024

Le président du conseil d'administration
de l'AEFE

Cyrille PIERRE

Document signé le 25 juin 2024